



REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune des HOUCHES (Haute-Savoie) ;

VU le Code Général des Collectivités Locales et le Code des Communes

VU le Code de la Route, notamment ses articles R36, R37.1 et R 225

VU les articles R26, alinéa 3 et 15, et R28 du Code Pénal

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière

VU la demande présentée par l'entreprise COLAS pour le compte du Département, sollicitant la réglementation de la circulation, pour des travaux de réfection des enrobés, avenue des Alpes RD 213.

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation pour en assurer le bon déroulement ainsi que la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1.- L'avenue des Alpes RD 213 sera barrée à la circulation, depuis son intersection avec la route de la Gare jusqu'au giratoire de Saint Antoine.

Du jeudi 09 au vendredi 10 septembre 2021

De 8h00 à 17h00

Et le lundi 13 septembre 2021

De 8h00 à 19h00

Article 2.- L'entreprise COLAS est autorisée à occuper le domaine public, au droit du chantier aux dates et heures définies à l'article 1 et 2.

Article 3. - Ces prescriptions seront indiquées au moyen de panneaux conformes aux instructions ministérielles sur la signalisation.

L'arrêté n'entrera en vigueur qu'après la mise en place de la signalisation par l'entreprise.

Article 4. - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5. - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chamonix,
- Monsieur le Chef du Centre de secours des Houches,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales de Chamonix Mont-Blanc,
- L'entreprise COLAS.

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affichage en Mairie des Houches

Du 2.08.21

Au _____

Fait aux Houches,

Le 25 août 2021

Par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint
Patrick VIALE

